

PROCES-VERBAL

=====

de la réunion du Syndicat Intercommunal
pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

le LUNDI 4 DECEMBRE 2023 à 18 heures
Hôtel Communautaire – 110, rue des Moulins - FORBACH

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Jean-Bernard MARTIN, Président :

MM. APPEL et PIVEC (BENING-LES-SAINT-AVOLD) – M. SCHOULLER (BETTING) – M. MAACHE (COCHEREN) - Mme MALINI (FOLKLING) – M. SPRENGER (FORBACH) – M. DINE (FREYMING-MERLEBACH) - M. KREVL (HOMBOURG-HAUT) – M. DRUT (MACHEREN) – M. KOENIG (PETITE-ROSSELLE) – MM. BINTZ et VERRI (ROSRUCK) - MM. GAUDIG et HELFENSTEIN (SAINT-AVOLD)

Absent(e)s et excusé(e)s : M. JOCHUM (BETTING)
M. PRODOHL (FOLKLING)
Procuration Mme MALINI
Mme NOWAK (FORBACH)
Procuration M. SPRENGER
Mme KARAS (FREYMING-MERLEBACH)
Procuration M. DINE
M. TUMOLO (HOMBOURG-HAUT)
Mme MARTINEZ (MACHEREN)
M. MUSCARI (MORSBACH)
M. PEDROTTI (MORSBACH)
M. KAISER (PETITE-ROSSELLE)
Procuration M. KOENIG

Assistent en outre : M. TELATIN - SIEAR
Mme DUTERTRE – SIEAR
Mme DRUI – SIEAR
Mmes BALLESTRIERO et GENIN – BE BEPG

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023
2. Débat d'orientations budgétaires
3. Nomenclature M57 – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
4. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024
5. Renouvellement des contrats du personnel
6. Programme de renaturation Rosselle 2 – Point d'étape
7. Etude de danger de la digue de Betting – Point d'étape
8. Etude de renaturation du Bruchgraben – Point d'étape
9. Contrat Territorial Eau et Climat – Point d'information
10. Bilan travaux 2023
11. Divers

°
° °

Le Président annonce en début de séance que le point n° 3 « Nomenclature 57 – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier » est retiré, ce règlement n'étant pas obligatoire pour ce qui concerne le SIEAR.

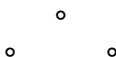
NOUVEL ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023
2. Débat d'orientations budgétaires
3. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024
4. Renouvellement des contrats du personnel
5. Programme de renaturation Rosselle 2 – Point d'étape
6. Etude de danger de la digue de Betting – Point d'étape
7. Etude de renaturation du Bruchgraben – Point d'étape
8. Contrat Territorial Eau et Climat – Point d'information
9. Bilan travaux 2023
10. Divers

°
° °

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.



2. Débat d'orientations budgétaires

➤ Contexte réglementaire du SIEAR

Créé en 1982, le Syndicat d'Entretien et d'Aménagement de la Rosselle (SIEAR) a dû, à plusieurs reprises, s'adapter à l'évolution réglementaire et environnemental.

Dans le cadre de la nouvelle loi GEMAPI, le SIEAR a modifié ses statuts afin de répondre aux exigences de la Loi NOTRe qui a attribué aux EPCI à fiscalité propre une nouvelle compétence obligatoire en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le SIEAR en accord avec les différentes intercommunalités du bassin versant de la Rosselle exerce cette nouvelle compétence en lieu et place des EPCI sur le territoire des communes de :

- CAFPF : Cocheren, Folkling, Forbach, Morsbach, Petite-Rosselle, Rosbruck
- CCFM : Béning les St. Avold, Betting, Freyming-Merlebach, Hombourg-Haut
- CASAS : Macheren, Saint-Avold

➤ Orientations budgétaires 2023

○ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées :

- des charges à caractère général
- des charges de personnel et frais assimilés
- des autres charges de gestion (indemnités des élus)
- des charges financières représentées par l'emprunt de 100 000 € réalisé en 2006 auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 20 ans (du 13.02.2006 au 25.08.2026). Le montant de l'échéance est de 7 195,80 € dont 943,08 € pour les intérêts et 6 252,72 € pour le capital).

Suite au recrutement à temps partiel d'une technicienne rivière dont le poste a été mutualisé, le SIEAR a signé une convention d'assistance technique avec la CAFPF. Le coût de cette prestation est estimé à 7 900€/an.

○ Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées :

- de la participation de la Société ARKEMA qui s'élève à 15 000 €
- de la participation des EPCI (sur la base de 4 €/habitant depuis février 2022)

○ Dépenses d'investissement

Le programme de travaux sur la Rosselle et ses affluents prévoit les interventions suivantes (TTC) :

1.	Mission maîtrise d'œuvre la Merle (solde)	2 500 €
2.	Rosselle 2 Maîtrise d'œuvre	34 000 €
3.	Rosselle 2 Rédaction des conventions	13 200 €
4.	Rosselle 2 Travaux de renaturation (première année)	800 000 €
5.	Rosselle 2 Etude Faune - Flore - Habitat	48 000 €
6.	Rosselle 2 Passage écologue Archimed	11 500 €
6.	Digue de Betting Etude danger pour le classement	58 000 €
7.	Digue de Betting Aménagements divers	15 000 €
8.	Bruchgraben Etude diagnostic	49 000 €
9.	Bruchgraben Passage caméra et analyses sédimentaires	15 000 €
10.	Travaux d'entretien courant	120 000 €
11.	Interventions ponctuelles	120 000 €
	TOTAL	1 286 200 €

○ Recettes d'investissement

Les recettes attendues proviennent essentiellement du financement, par l'Agence de l'Eau et la Région Grand Est, pour les travaux de renaturation de la Merle (solde), le programme Rosselle 2 et l'étude diagnostic du Bruchgraben, qui se décomposent comme suit :

- Agence de l'Eau 783 000 €
- Région Grand Est 35 000 €

➤ **Contribution des EPCI**

Compte tenu :

- des futurs travaux d'investissement
- de ces programmes futurs d'entretien de renaturation et de restauration

il est proposé de maintenir la contribution sur la base de 4 €/habitant pour les intercommunalités dont la participation s'établirait comme suit :

INTERCOMMUNALITE	POPULATION	CONTRIBUTION (en Euros)
FORBACH	36 364 habitants *	145 456 €
FREYMING-MERLEBACH	21 334 habitants *	85 336 €
SAINT-AVOLD	18 322 habitants *	73 288 €
TOTAL	76 020 habitants *	304 080 €

*Chiffres 2023

Le Comité Syndical

prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire

et décide

- de fixer la participation des intercommunalités pour 2024 sur la base de 4 € par habitant correspondant aux contributions ci-dessus
- de solliciter un financement de la Société ARKEMA conformément aux dispositions fixées ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DEBATS

Mme MALINI demande à partir de quelle date la participation a été fixée à 4 € par habitant.

M. MARTIN précise que cela fait maintenant deux ans que la participation des EPCI a été fixée à 4 € par habitant. Il rappelle également que le taux moyen sur le territoire national est de 8 € par habitant avec une possibilité d'augmentation jusqu'à 40 € par habitant en fonction des situations et des enjeux.

°
° °

3. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical
décide

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ces crédits, d'un montant de **308 546 €** sont affectés aux opérations figurant sur l'état ci-dessous et devront être inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2024.

SECTION D'INVESTISSEMENT

20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 570 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	256 976 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

4. Renouvellement des contrats du personnel

Le personnel du SIEAR est composé de deux agents à savoir :

- Monsieur Jean-Marc TELATIN qui occupe à ce jour le poste de Directeur Technique du SIEAR, a fait valoir, à compter du 1^{er} novembre 2023, ses droits à la retraite au niveau de son poste de Directeur des Services Techniques adjoint de la Ville de Forbach.

Il est proposé à Monsieur TELATIN, afin de garantir la continuité de service, de rester dans ses fonctions sur une base de 45 heures par mois.

- Mme Marie-Rose DRUI, Rédacteur Territorial 1^{ère} Classe, chargée du secrétariat, du suivi du budget et des comptes à 40 heures par mois.

Les contrats de ces deux agents sont échus à compter du 1^{er} janvier 2024.

Aussi, il est proposé de procéder au renouvellement de ces contrats et de leur attribuer les indemnités correspondantes.

Le Comité Syndical
décide

- de renouveler les contrats de ces deux agents
- d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ces contrats.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

5. Programme de renaturation Rosselle 2 – Point d'étape

Par délibération en date du 5 juillet 2022, le SIEAR a décidé de confier au BE BEPG de Villers-les-Nancy une mission de maîtrise d'œuvre pour l'établissement du nouveau programme de renaturation de la Rosselle dit « Rosselle 2 », suite au diagnostic effectué par le BE ARTELIA en 2018.

Plusieurs réunions de mise au point ont eu lieu notamment avec les financeurs (Agence de l'eau et la Région Grand Est) et les services de l'Etat (DDT, DREAL) pour la mise au point des dossiers techniques et administratifs.

Ces réunions ont permis au BE BEPG de finaliser les dossiers relatifs à la loi sur l'eau, la déclaration d'intérêt général et à la consultation des entreprises.

Le marché relatif à ce dossier devrait pouvoir être lancé durant le 1^{er} semestre 2024.

Il a été demandé au BE BEPG de venir faire un point sur ce dossier.

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations.

DEBATS

Suite à la présentation du Bureau d'Etudes BEPG, **M. MARTIN** tient à préciser que les dossiers Loi sur L'eau et Déclaration d'Intérêt Général doivent dorénavant être complétés par une étude Faune-Flore-Habitat et des conventions avec les différents riverains de la rivière précises les modalités d'interventions et les travaux qui seront réalisés sur leurs terrains.

Il indique également que ces compléments nécessaires alourdissent toutefois l'instruction de ce type de dossier.

M. SPRENGER demande de quel type de reptile il s'agit. Il est précisé à ce dernier qu'il s'agit principalement de lézards des murailles.

M. HELFENSTEIN demande si l'on peut réaliser des travaux chez les riverains qui ne renverraient pas leur convention.

M. MARTIN précise que les travaux peuvent être réalisés même s'il n'y a pas de retour de la part des riverains. Toutefois, un rappel peut être envisagé mais le fait de ne pas répondre vaut accord.

Par ailleurs, le SIEAR dispose, dans le cadre de ce dossier, d'une Déclaration d'Intérêt Général.

°
° °

6. Etude de danger digue de Betting – Point d'étape

Par courrier en date du 15 novembre 2021, Monsieur le Préfet de la Région Grand Est a demandé aux gestionnaires d'ouvrage de prévention contre les inondations de procéder au classement de leurs digues en réalisant une étude de danger.

N'ayant pu réaliser cette étude dans les délais, le SIEAR a sollicité à deux reprises une prolongation de 18 mois pour lui permettre de retenir un bureau d'étude agréé après consultation et lui permettre ainsi de réaliser les investigations nécessaires dans de bonnes conditions. .

A cet effet, une consultation a été lancée en date du 17 août 2023.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 9 octobre 2023, a décidé de retenir le Groupement BIEF-CARICAIE pour un montant de 51 906 € TTC.

Une première réunion préalable au lancement de l'étude a eu lieu le 29 novembre 2023 avec le BE BIEF dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

Il est proposé de faire le point sur ce dossier.

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations.

DEBATS

M. MARTIN rappelle qu'il a été difficile de trouver un bureau d'études compétent pour la réalisation de cette étude. Il précise également que des études complémentaires seront nécessaires pour compléter le dossier à savoir un relevé topographique et une étude géotechnique, et permettre ainsi le classement de cette digue.

°
° °

7. Etude de renaturation du Bruchgraben – Point d'étape

L'étude de renaturation du Bruchgraben ainsi que le programme de travaux correspondants ont été inscrits dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat sur les exercices 2023/2024/2025.

Pour permettre le lancement de l'étude diagnostic préalable au démarrage des travaux, une consultation a été lancée en date du 3 juillet 2023.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 9 octobre 2023, a décidé de retenir le BE SINBIOSCOP pour un montant de 43 917€ TTC.

Une première réunion préalable au lancement de l'étude a eu lieu le 20 novembre 2023.

Il est proposé de faire le point sur ce dossier.

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations.

°
° °

8. Contrat Territorial Eau et Climat – Point d'info

Le Contrat Territorial Eau et Climat est une opportunité pour le territoire. Il apporte des financements et un accompagnement de l'Agence de L'Eau et de la Région Grand Est pour des projets multithématiques sur le bassin versant de la Rosselle.

Par ailleurs, il permet d'impulser une dynamique autour d'un même objectif qui est la reconquête des ressources en eau, en qualité et en quantité et des milieux aquatiques sur un même bassin versant.

Les opérations inscrites dans le cadre de ce contrat figurent sur le tableau ci-dessous :

Nom de l'action	Maître d'ouvrage	Montant total de l'action en € HT	Programmation prévisionnelle des actions
<u>Restauration de la Rosselle</u> Lancement de la Maitrise d'œuvre sur la base de ce qui a été établi par l'étude précédente Travaux	SIEAR	80 000 € 960 000 €	2023-2024 2024-2025
<u>Etude et restauration du Bruchgraben</u> Etude diagnostic et de faisabilité de restauration Travaux (montant encore à définir)	SIEAR	30 000 € 970 000 €	2023-2024 2024-2025
<u>Etude diagnostic de la Rosselle et de ses principaux affluents</u> Etude diagnostic du bassin versant et sur la présence d'espèces invasives et de zones humides	SIEAR	200 000 €	2025
<u>Action de sensibilisation</u> Création de supports Journée de visite des aménagements (organisé sur le temps de travail animation : montant retenu dans le contrat de la CAFPF)	SIEAR	25 000 €	2024-2025
	TOTAL	2 265 000 €	

Les contrats correspondants ont fait l'objet d'une signature officielle en présence de l'Agence de L'Eau le 27 octobre 2023 dans les locaux de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

Il est proposé de faire le point sur ce dossier.

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations.

DEBAT

M. MARTIN rappelle que 4 structures ont été signataires du contrat à savoir la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et le SIEAR.

Il précise également que ce document permettra d'avoir une certitude pour le financement des opérations inscrites dans le cadre de ce contrat.

9. Divers

M. HELFENSTEIN demande si le problème des arbres encombrants la rivière au niveau de la commune de MACHEREN a été réglé.

M. MARTIN répond par l'affirmative mais regrette qu'il faille déployer autant d'énergie pour faire bouger les services de l'ONF. Il précise également que les modalités d'intervention ont été réglées sur site avec l'ONF.

FIN DE LA SEANCE : 19 H 15



Le Président

Jean-Bernard MARTIN
Maire de COCHEREN